

MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

Règlement numéro 2016-1001



MUNICIPALITÉ DE
Baie-Trinité

Plan d'urbanisme

RÈGLEMENT EN VIGUEUR: 21 MARS 2017

| Règlement | Certificat émis le: | Mis à jour le: | Règlement | Certificat émis le: | Mis à jour le: |
|-----------|---------------------|-----------------|-----------|---------------------|----------------|
| 2019-10 | 21 août 2020 | 28 octobre 2020 | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |



Document préparé à l'attention de M. Max Brisson, inspecteur en bâtiments
Et M. Jean Rivard, Directeur général



Municipalité de Baie-Trinité
28, route 138
Baie-Trinité, Québec (G0G 1A0)

Réalisé par



Groupe Urbox inc.
1005 boul. Laure, bureau 305
Sept-Îles, Québec (G4R 4S6)



Règlement 2016-1001

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À _____ CE _____

, maire

, secrétaire-trésorier

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Mise en contexte..... | 3 |
| 1.1 Contexte d'élaboration du plan d'urbanisme | 3 |
| 2. Municipalité de Baie-Trinité..... | 5 |
| 3. Diagnostic, enjeux et problématique | 13 |
| 3.1 Diagnostic..... | 13 |
| 3.1.1 Économie et emploi | 13 |
| 3.1.2 Récrétourisme | 14 |
| 3.1.4 Pêche et littoral | 16 |
| 3.1.5 Services à la population..... | 20 |
| 3.1.3 Cadre naturel | 24 |
| 3.2 Enjeux et problématique : Renforcer le lien privilégié avec la nature | 33 |
| 4. Vision d'aménagement | 36 |
| 4.1 Baie-Trinité : nouveau centre économique | 36 |
| 5. Grandes orientations..... | 38 |
| 5.1 Maximiser les possibilités de développement économique | 38 |
| 5.2 Assurer une cohésion entre les activités humaines et l'environnement | 40 |
| 5.3 Maintenir les services à la population..... | 40 |
| 5.4 Mettre en valeur le cadre naturel et bâti | 42 |
| 5.5 Développer l'offre récréotouristique..... | 44 |
| 6. Concept d'aménagement spatial..... | 47 |
| 7. Grandes affectations du territoire..... | 49 |
| 7.1 Grandes affectations | 49 |
| 7.1.1 Milieu urbain | 49 |



| | |
|--|----|
| 7.1.2 Milieux villageois | 50 |
| 7.1.3 Résidentielle | 50 |
| 7.1.4 Récréotouristique..... | 51 |
| 7.1.5 Industriel | 51 |
| 7.1.7 Agricole..... | 51 |
| 7.1.8 Aire naturelle et de conservation | 52 |
| 7.1.9 Foresterie..... | 52 |
| 7.1.10 Maritime | 52 |
| 7.2 Compatibilité des usages | 52 |
| 8. Zones à rénover..... | 54 |
| 8.1 Noyau villageois | 54 |
| 8.1.1 Objectifs d'aménagement | 55 |
| Liste des tableaux..... | 60 |
| Liste des figures..... | 60 |
| Annexe 1 – Plans d'affectation du sol..... | 61 |
| Annexe 2 – Zones de contraintes | 62 |
| Annexe 3 – Tracé des voies actuelles et projetées..... | 63 |



1. Mise en contexte

1.1 Contexte d'élaboration du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un document de planification très important pour la gestion du territoire et du développement de la municipalité. Il oriente pour plusieurs années les différents projets ayant cours sur le territoire et met de l'avant les grandes lignes du développement. Ce document est d'une importance capitale puisqu'il guide la prise de décision en matière de gestion et d'aménagement du territoire.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) encadre l'élaboration de ce plan au Chapitre 3, en prescrivant des éléments de contenu obligatoire et des éléments de contenu facultatif. Le présent document contient bien sûr les éléments obligatoires, mais fait aussi appel à des éléments de contenu facultatif afin de se doter d'outils de planification et règlementaires adaptés au contexte local, notamment en identifiant une zone à rénover.

Le dernier plan d'urbanisme de la municipalité de Baie-Trinité date de 1990. Profitant d'une refonte réglementaire majeure qui fait généralement partie du même processus, la municipalité a décidé de se doter de lignes directrices en matière de développement qui guideront, à partir de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, l'ensemble des décisions en matière d'aménagement territorial. S'il concerne le territoire exclusif de la municipalité de Baie-Trinité, à noter cependant que le plan d'urbanisme doit être conforme au Schéma d'aménagement et de développement régional (SADR) de la MRC de Manicouagan, lui-même révisé en 2012. Les grandes orientations et les grandes affectations prescrites dans le SADR influencent et encadrent ainsi, sans toutefois le prescrire, le contenu du présent plan.



L'élaboration du plan d'urbanisme s'est faite en collaboration avec les principaux acteurs locaux concernés, notamment le conseil municipal de la municipalité de Baie-Trinité et l'inspecteur en urbanisme. Les consultants en urbanisme de la firme Urbox ont quant à eux été mandatés pour encadrer le processus.

Le présent document est ainsi divisé en sept parties. D'une part le diagnostic qui vise à documenter les principaux éléments distinctifs du territoire, tant les potentiels et forces que les faiblesses et contraintes. Suite à cette analyse, l'élaboration d'une problématique nous permettra d'encadrer la vision d'aménagement qui sert à se projeter dans l'avenir, à jeter un regard en 2035 et à s'imaginer à quoi la municipalité de Baie-Trinité pourrait ressembler à ce moment si l'ensemble des éléments identifiés au présent plan devait être réalisé et que le contexte de développement était favorable. De cette vision découleront des grandes orientations et des objectifs d'aménagement qui baliseront les développements futurs. Ces éléments de planification pourront par la suite être appliqués concrètement par la désignation de grandes affectations du territoire et de zones à rénover et à mettre en valeur. Dans une phase ultérieure, les nouveaux règlements d'urbanisme seront formulés en fonction de ces éléments afin de rendre tout le processus conforme, du schéma aux projets de construction.



2. Municipalité de Baie-Trinité

La municipalité de Baie-Trinité est située sur la Côte-Nord et fait partie de la MRC de Manicouagan. Elle est ainsi nommée, car Jacques-Cartier en fit la découverte un dimanche de la Trinité, en 1536. Le territoire était alors occupé par les peuples des Premières Nations et les premières familles non autochtones ne s'y installèrent qu'autour de 1843.

Le secteur de Baie-Trinité s'inscrit depuis toujours comme un point majeur dans l'axe de navigation du Saint-Laurent. Les voiliers qui parcouraient ses eaux devaient remonter le fleuve en dessinant des allers-retours nord-sud entre la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent en raison de la force des courants et la direction des vents. Baie-Trinité, par la présence de nombreuses anses et baies, surtout celle de Pointe-des-Monts, devenait ainsi un lieu de répit tout indiqué. Il s'agissait aussi de l'un des derniers lieux sur la Côte-Nord où ils pouvaient s'installer sans subir le mauvais temps avant d'atteindre les bancs de sable de la Manicouagan difficilement navigables. Les vestiges de cette navigation soutenue sont encore aujourd'hui bien présents dans le secteur de Baie-Trinité où près de quatre-vingt-quatre (84) épaves ont été recensées à proximité des côtes.

Au fil du 19^e siècle, trois petites chapelles sont aménagées dans les secteurs des Islets-Caribou, de la Pointe-des-Monts et de Baie-Trinité (Carte 2.1). L'ensemble ne compte que 25 habitants en 1921 et ne connaîtra une croissance soutenue qu'à partir de 1927; année d'installation de la Saint-Lawrence Paper Mills Co. Ltd qui exporte les billots et le bois de pulpe de l'arrière-pays. En 1929, la municipalité compte plus de 400 habitants, mais ne fut constituée en vertu de la loi qu'en 1955. En 1962, la société forestière, alors le principal employeur, cesse ses opérations. Avec le temps, la ville consolide son secteur d'emploi, notamment autour d'une scierie, de la villégiature, de la chasse et de la pêche, du récréotourisme et de la transformation des produits de la mer.



Son quai accueille les pêcheurs amateurs et professionnels, lesquels alimentent l'usine de transformation située à proximité. De plus, la baie abrite une épave, celle du Elizabeth & May qui permet aux plongeurs d'en explorer les confins. Si la situation économique est difficile et fortement dépendante des marchés mondiaux, des projets de développement sont en cours. L'industrie du bois, l'agriculture, les projets d'énergie et le développement récréotouristique font notamment partie des éléments à l'étude.

Les entreprises qui désirent s'installer font toutefois face à certains défis en matière de main d'œuvre. La population de Baie-Trinité est en décroissance depuis deux décennies et la population est vieillissante. Ces changements démographiques pèsent lourds sur les infrastructures et services, et menacent ceux destinés aux plus jeunes, notamment d'éducation, vu leur faible nombre. La rétention de la population et éventuellement des services qui leur sont offerts doit faire partie intégrante de ce plan.

Le développement de la municipalité s'est fait historiquement dans trois secteurs principaux : La Baie de la Trinité (Carte 2.3), Petit-Mai (Carte 2.4) et les Islets-Caribou (Carte 2.5); et dans une moindre mesure dans le secteur de la Pointe-des-Monts (Carte 2.6). Certaines résidences isolées occupent également le territoire de part et d'autre et viennent ponctuer le littoral autour des nombreuses anses et baies. Les paysages en découlant sont d'une incroyable beauté, mais posent aussi certains défis. Les problèmes d'érosion sont bien réels et doivent être pris en compte dans les développements futurs.

Le territoire de Baie-Trinité couvre une superficie de cinq cent trente-huit (538) kilomètres carrés et comprend plus de quarante-cinq (45) kilomètres de littoral. La prochaine section reprendra les éléments de contexte de manière plus approfondie afin de dresser une problématique d'aménagement et analyser les enjeux auxquels la municipalité devra faire face en matière de gestion territoriale.



Carte 2.1 – Localisation de la municipalité



Carte 2.2 – Territoire de la municipalité de Baie-Trinité



Carte 2.3 – Secteur de la Baie de la trinité



Carte 2.4 – Secteur Petit Mai



Carte 2.5 – Secteur des Islets-Caribou



Carte 2.6 – Secteur de Pointe-des-Monts



3. Diagnostic, enjeux et problématique

Cette section comporte deux parties principales. L'objectif premier est de faire le diagnostic de la municipalité de Baie-Trinité en fonction des enjeux brièvement évoqués dans le contexte. Suite à l'énonciation des forces, faiblesses, potentiels et contraintes, nous serons à même de dresser la problématique d'aménagement qui orientera la vision et éventuellement les orientations.

3.1 Diagnostic

3.1.1 Économie et emploi

Depuis le tournant des années 2000, l'économie de certaines localités de la Côte-Nord connaît des temps plus difficiles. La dépendance de l'économie régionale aux ressources naturelles et à quelques grandes entreprises, combinée à la quasi-absence d'activités de transformation, a accentué le déclin économique et démographique de la région. La fermeture des usines, les difficultés dans le secteur forestier et éventuellement dans le secteur des pêcheries, a contribué à ce déclin accéléré. En parallèle, l'économie mondiale et québécoise est de plus en plus axée vers le savoir et le secteur tertiaire. La population de la région est toutefois mal préparée pour ce virage et le taux de chômage fluctue beaucoup en raison de la concentration d'emploi dans le secteur primaire, tributaire des marchés internationaux. Bien qu'officiellement en baisse depuis quelques années, il est surtout attribuable à une baisse du taux d'activité associée au vieillissement de la population.

Aujourd'hui, le principal employeur de Baie-Trinité est l'usine de transformation de fruits de mer et de crustacés qui emploie plus d'une centaine de personnes. L'usine tire profit du quai fédéral situé non loin, lequel permet aux pêcheurs de venir décharger leurs prises directement. D'autres habitants doivent se rendre chaque jour dans d'autres municipalités relativement éloignées pour gagner leur vie.



Certains secteurs d'emplois et filières de développement ont par ailleurs été explorés à travers les années et des projets sont actuellement en cours. On parle notamment de remettre en marche la scierie existante pour en faire un lieu de transformation du bois; ce qui pourrait mener à l'embauche de plus de cent employés. D'autres projets d'agriculture sont aussi envisagés, notamment dans la culture de petits fruits et pourraient voir le jour incessamment. Le territoire de la municipalité présente aussi un potentiel éolien important qui pourrait devenir un atout à mesure que d'autres sources d'énergie seront nécessaires pour approvisionner les Québécois.

3.1.2 Récrétourisme

Le secteur présentant le plus grand potentiel de développement à court terme est toutefois celui du récrétourisme puisque, forte d'une base déjà bien implantée, la municipalité de Baie-Trinité a tout ce qu'il faut pour attirer les visiteurs sur son territoire (Carte 3.1). Les plages de sable, les paysages et les infrastructures d'accueil déjà en place constituent des éléments clefs faisant en sorte que les investissements requis pour développer le tourisme sont minimaux. De plus, les croisières sont de plus en plus nombreuses à s'arrêter dans la région, à Sept-Îles et à Baie-Comeau, et Baie-Trinité pourrait devenir une attraction pour les excursionnistes de passage. Si les retombées à court terme sont difficiles à imaginer, elles sont bien réelles à moyen terme et la présence de visiteurs contribuera notamment à faire vivre les commerces et à améliorer l'offre. Le secteur pourrait aussi donner de l'emploi à un certain nombre d'habitants au cours des prochaines années si une croissance importante du nombre de visiteurs est observée.



Carte 3.1 – Lieux d'intérêt



3.1.4 Pêche et littoral

L'industrie de la pêche occupe également une place importante. L'usine de transformation fonctionne bien et la vente des produits frais dans les commerces du village améliore la visibilité des produits. De plus, la présence d'un quai fédéral constitue un atout certain. Cependant, afin de poursuivre ses activités et de maintenir le potentiel d'attraction qu'il représente son entretien devra faire l'objet d'un suivi plus rigoureux.

Une zone de commerces légers (marché d'alimentation, poissonnerie, pharmacie, équipements de plein air, etc.) est par ailleurs prévue dans cette partie de la municipalité du côté nord de la route 138. Elle s'harmonise avec le parc du quai que la municipalité a entrepris de construire immédiatement à l'ouest du quai fédéral. Il n'est plus dans les intentions de la municipalité de permettre à des industries et à des commerces lourds (mécanique auto et camion, vente de voitures, etc., etc.) de s'établir dans les environs du quai fédéral. Sa fermeture à l'été de 2015, pour cause de détériorations avancées, remet en question, du moins pour un temps, son utilisation autrement que pour le débarquement de poissons sur une partie seulement, la promenade et la pêche à la ligne. Considérant cet état de fait et la volonté de la municipalité de repousser à l'ouest, comme nous le verrons plus loin, le développement industriel et commercial lourd, tout le secteur situé à l'ouest du quai fédéral, du côté-fleuve de la Route 138, devra être transformé pour permettre des activités essentiellement récréotouristiques, en plus de créer de nombreux accès au littoral, situé dans le noyau de la municipalité.

Les critères d'implantation sur le littoral devraient cependant être sévères et l'intégration au milieu très bien contrôlée afin de faciliter la mise en valeur des lieux dans une perspective de développement récréotouristique. Les activités économiques n'ayant pas besoin d'un accès au quai devraient plutôt être implantées en retrait, dans la deuxième zone industrielle située autour du site de



la scierie. À noter qu'à l'échelle régionale, Baie-Trinité apparaît comme un lieu prioritaire d'implantation d'activités industrielles lourdes, et ces activités sont *a priori* incompatibles avec le bord de mer. La localisation de la zone d'industrie lourde, prévue au plan actuel, doit, elle aussi, être revue pour que cette zone soit relocalisée à l'ouest de la route de la Pointe des Monts, à son intersection avec la route 138 où se trouve à proximité une importante carrière de sable, appartenant au Ministère des Transports, de même que l'ancien dépotoir ou « site d'enfouissement » de la municipalité.

L'élément principal qui doit être pris en compte dans le développement de l'une ou l'autre des filières énoncées demeure le respect du cadre naturel unique dans lequel s'inscrit la ville. L'installation et la mise en place d'infrastructures de façon improvisée sont à proscrire et l'ensemble des décisions de développement économique doit se faire dans une perspective de durabilité pour éviter une situation vécue auparavant : la dépendance à quelques filières industrielles et aux aléas des marchés mondiaux.

Des mesures devraient être entreprises pour s'assurer qu'une partie des bénéfiques soit préservée sur la scène locale, notamment en s'assurant du maintien sur place des activités de première et deuxième transformation. Le niveau de scolarité de la population, plus faible que le reste de la province, compromet cependant les possibilités d'attraction d'entreprises.

Dans un autre ordre d'idée, il convient de prévoir des zones pour la mise en place de projets d'agriculture. Si aucun secteur ne fait partie de la zone agricole permanente, des projets de développement pourraient toutefois voir le jour. Évidemment, vu la nature des sols et du climat, il ne faut pas s'attendre à accueillir un type d'élevage et de culture nécessitant un sol fertile. Des activités agricoles, notamment de culture de petits fruits sont exercées sur le territoire de la municipalité. Peu créatrices d'emplois et aux retombés économiques mineures, ces cultures sont à encadrer rigoureusement en raison de leur utilisation



intensive de pesticides, de leurs besoins toujours grandissants en superficies cultivables et plus généralement, parce que ces cultures réduisent, diminuent ou autrement peuvent affecter négativement l'accès aux territoires où se pratiquent la majorité des activités extérieures dans la municipalité (pêche, chasse, motoneige, véhicule tout-terrain, randonnées en forêt, etc., etc.). La priorité accordée, dans ce plan, à ces activités récréotouristiques, fait en sorte que les exploitations agricoles doivent être concentrées où elles se situent à l'heure actuelle (de part et d'autre de la route de la Pointe des Monts) et à une zone située plus à l'ouest de cette route, si des agrandissements de territoire sont requis par les exploitants.

De plus, une attention particulière doit être apportée à l'encadrement réglementaire relatif à l'utilisation de pesticides dans certaines zones de culture. L'étendue d'une zone précise et cultivée, située immédiatement à l'est de la route de la Pointe des Monts doit être revue et réduite, au besoin, pour y interdire l'épandage de toutes formes de pesticides. C'est dans cette zone où se trouve la prise d'eau potable de la municipalité de Baie-Trinité. Un périmètre de protection doit être défini, pour protéger cette prise d'eau et de la conduite d'amenée de cette eau vers les citoyens de la municipalité. Il faut qu'il en soit ainsi également, pour la protection des milieux humides de la zone cultivée et de celle visée par les exploitants et pour maintenir intact, l'accès aux ressources forestières, fauniques et halieutiques, situées sur l'ensemble du territoire exploité en ce moment ou qui le deviendra.

L'enjeu territorial en matière d'économie et d'emploi est ainsi de se donner les moyens de développer les différentes filières en harmonie avec la nature, sans compromettre la qualité de vie des citoyens. Le développement d'emplois est primordial pour l'amélioration des conditions de vie des habitants actuels et l'attraction de nouveaux résidents, mais ne doit cependant pas se faire au détriment du cadre et des attraits actuels.



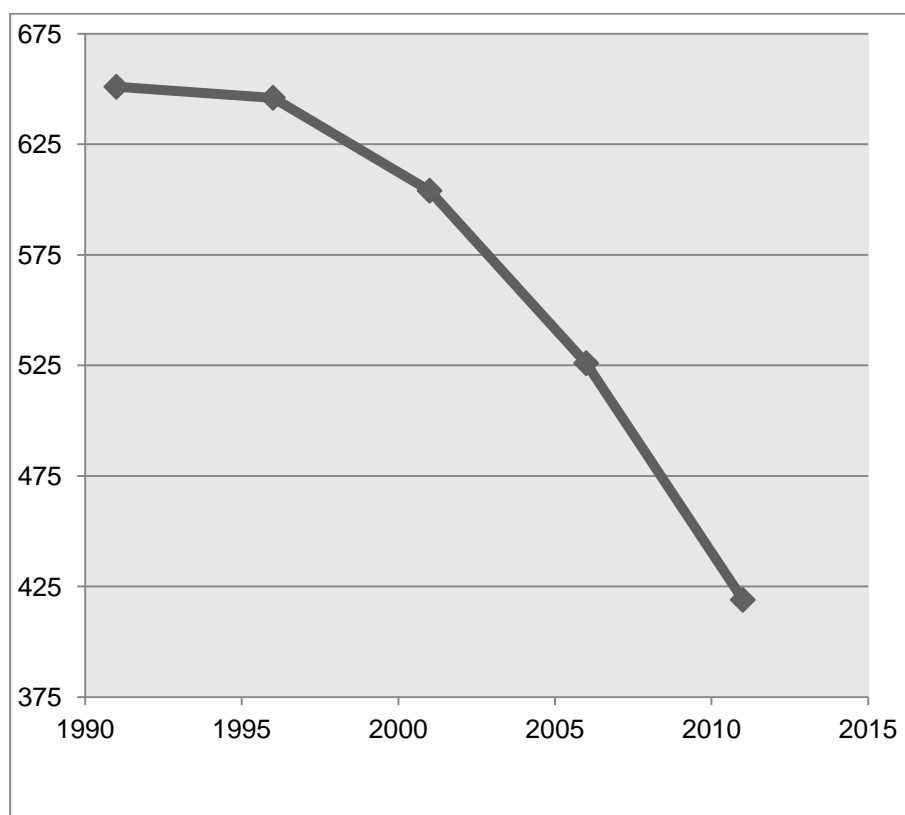
Figure 3.2 – Lieux d'intérêt écologique



3.1.5 Services à la population

La population de Baie-Trinité est en décroissance depuis plusieurs décennies. Passant de près de 700 habitants en 1991 à un peu plus de 400 aujourd'hui, le maintien des services à la population, notamment commerciaux, de santé et d'éducation, pourrait être compromis dans les prochaines années. La justification de la desserte en certains services pourrait devenir difficile si la population devait chuter davantage.

Figure 3.3 – Variation de la population de Baie-Trinité entre 1991 et 2011



Source : Statistique Canada, Recensements de la population, 2001, 2006 et 2011

Combiné à cette décroissance, on observe aussi un vieillissement accéléré. Les jeunes de vingt-cinq ans et moins forment aujourd'hui moins du quart de la population; alors que ceux âgés de soixante-cinq ans et plus représentent près



de la moitié. Cette réalité met une pression sur les services publics, notamment de santé. Malgré la présence d'une résidence et d'un CSSS, le nombre croissant de personnes âgées risque de congestionner ces services et équipements et créer une pénurie. En contrepartie, la taille de l'école primaire apparaît démesurée par rapport au nombre d'élèves dans le village et pourrait menacer les services qui y sont offerts, surtout dans le contexte budgétaire provincial actuel. Plusieurs écoles ont d'ailleurs été fermées dans la région.

Tableau 3.1 - Structure de la population en fonction des groupes d'âge, de 1991 à 2011, municipalité de Baie-Trinité

| | 1991 | 1996 | 2001 | 2006 | 2011 | |
|--------------------|------|------|------|------|------|--------|
| 0-14 ans | 125 | 105 | 80 | 55 | 35 | 11,86% |
| 15-24 ans | 95 | 85 | 70 | 45 | 20 | 6,78% |
| 25-54 ans | 285 | 295 | 245 | 200 | 125 | 42,37% |
| 55-64 ans | 75 | 80 | 110 | 120 | 110 | 37,29% |
| 65 ans et + | 65 | 75 | 100 | 110 | 130 | 44,07% |
| TOTAL | 645 | 640 | 605 | 530 | 420 | |

Source : Statistique Canada, Recensements de la population, 2001, 2006 et 2011

Le maintien d'une population de base, minimalement équivalente au nombre d'habitants actuels, apparaît donc important dans le but de justifier le maintien des équipements actuels. La population devrait idéalement être majoritairement constituée de jeunes adultes faisant partie de la population active pour éviter de causer une pression supplémentaire sur les services en place, et éventuellement favoriser la fondation de familles dans la localité. La mise en place d'équipements et d'infrastructures supplémentaires destinés aux personnes âgées apparaît cependant primordiale à moyen terme.



Tableau 3.2 - Structure de la population selon le type de ménage, municipalité de Baie-Trinité

| | 2001 | 2006 | 2011 |
|--|------|------|------|
| Ménages avec enfants | 70 | 40 | 25 |
| Ménage sans enfants | 100 | 95 | 95 |
| Ménages formés d'une seule personne | 70 | 80 | 65 |
| Autres | 20 | 35 | 25 |

Source : Statistique Canada, Recensements de la population, 2001, 2006 et 2011

Bien que minimaux, les services à la population sont bien présents et jouent un rôle important dans la dynamique urbaine. Non seulement constituent-ils un bassin d'emploi important, mais ils fournissent certains services de proximité à la population locale : l'école primaire permet aux enfants de suivre leur cursus normalement à proximité de chez eux et la résidence pour personnes âgées permet aux gens natifs du village de demeurer dans leur milieu de vie. Le CSSS assure aussi un service de santé de base, en cas d'urgence médicale mineure.

Par ailleurs, les difficultés en matière d'emplois et le niveau de défavorisation en hausse depuis les dernières années amènent certaines réalités qui n'étaient pas présentes auparavant.¹ La construction de logements abordables, par exemple, apparaît aujourd'hui importante et devrait être sérieusement envisagée par les différents paliers de gouvernement pour pallier aux besoins des populations démunies.

En somme, la décroissance de la population fragilise les atouts et acquis en matière d'infrastructures et d'équipements. Si l'objectif d'augmenter de façon substantielle la population dans les prochaines années n'est pas réaliste, une

¹ Dans un rapport de 2013, l'Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord attribue un indice de développement de -5,05 à Baie-Trinité, lui donnant le 7^e rang sur 8 pour toute la MRC. Cet indice se base sur l'évolution, de 2001 à 2006, des taux de chômage et d'emploi, le % du revenu provenant des transferts gouvernementaux, la proportion de ménages à faible revenu et le revenu moyen des ménages. ASSCN (2013) *Portrait de la communauté de Baie-Trinité*. Direction de la santé publique, 50 pages.



augmentation demeure probable et souhaitable. L'attraction ne serait-ce que d'un seul employeur de bonne envergure assurerait la croissance démographique de la municipalité pour quelques années et garantirait sa pérennité.

La présence de nouveaux employeurs engendrerait aussi un niveau de consommation plus élevé, ce qui permettrait aux services commerciaux d'être plus développés. Les commerces actuels permettent aux résidents de s'approvisionner en biens et services de base, mais un déplacement de longues distances est nécessaire pour avoir des produits frais et des biens plus élaborés. De plus, certains de ces commerces ne sont pas ouverts sur une base annuelle, privant la population d'accès à certains services, notamment de restauration, de socialisation et de divertissement. La diversification de l'offre commerciale, et notamment l'ouverture d'une pharmacie, permettrait de répondre aux critères du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la désignation d'un village-relais. D'ailleurs, le SADR identifie le cœur de Baie-Trinité comme un secteur commercial d'intérêt régional. Cette désignation n'est pas sans importance, et la localisation de la municipalité par rapport aux autres en fait effectivement, géographiquement, un lieu assez central. Il convient toutefois de développer cette offre et l'arrivée de nouveaux emplois est l'une des solutions; l'autre étant le développement du tourisme qui constitue une base de clientèle lucrative pour les commerces, dans la mesure où ils séjournent sur place.

En effet, si les villégiateurs et touristes ne s'impliquent pas dans la communauté et n'aident pas à résoudre le problème des infrastructures de santé et d'éducation, il n'en demeure pas moins des clients pour les commerces et éventuellement des créateurs d'emplois. L'objectif à court terme est donc de favoriser l'attraction de toutes les clientèles actives pour stimuler le développement, pour ensuite se donner les moyens d'attirer des éléments plus structurants. Le développement économique permettra ainsi la création de



plusieurs emplois, et la sécurisation des services à la population, tant commerciaux qu'institutionnels.

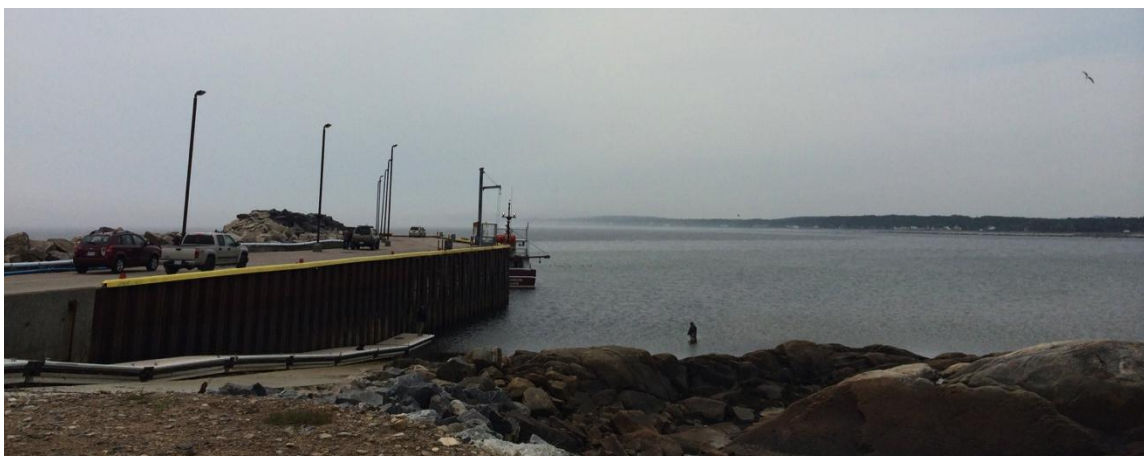
3.1.3 Cadre naturel

La municipalité de Baie-Trinité a de tout temps évolué au rythme de la nature. Son cadre naturel constitué d'anses, de pointes, de rivières et de baies en fait un lieu enchanteur et unique. Hormis quelques ruptures, ces sites enchanteurs sont reliés par de vastes plages de sable qui peuvent être parcourues à pied sur de très longues distances, constituant un véritable réseau naturel.

Le quai fédéral, la tour des marées, le secteur Pointe-des-Monts et le secteur du village offrent des vues uniques sur la mer à proximité des lieux habités. Ce secteur constitue d'ailleurs l'un des seuls qui permettent un accès public et sécuritaire à l'eau. Malgré tout, la signalisation est parfois déficiente et les accès hors de ces lieux, par des terrains publics, demeurent limités. Si la plupart des résidents du côté du fleuve ont leur propre accès, les autres, et les visiteurs, peinent à s'y rendre légalement et simplement. Il convient de mettre en place une signalisation plus claire et des infrastructures d'accueil qui facilitent l'appropriation et la découverte par tous.



Figures 3.4 et 3.5 – Vues depuis le quai fédéral



Source : Groupe Urbox

La municipalité compte aussi l'une des rivières à saumon parmi les plus connues du Québec, la rivière Trinité. Deux zones écologiques contrôlées (ZEC) qui assurent la mise en valeur et la saine gestion des rivières sur le territoire de la municipalité. L'estuaire de la Grande Trinité est situé dans le village et donne un point de vue splendide. La présence d'une passe migratoire met d'ailleurs en valeur le saumon et l'environnement en permettant aux gens de comprendre sa migration et les informer sur la réalité de la pêche de cette espèce. À proximité, des tables permettent d'accueillir les visiteurs. En plus d'accueillir des pêcheurs, l'arrière-pays attire aussi de nombreux villégiateurs et chasseurs qui profitent des multiples sentiers et chemins d'accès, de même que des lacs de toutes dimensions qu'offre le territoire.



Figure 3.6 – Vue du centre d'interprétation des naufrages et de l'église municipale



Source : Groupe Urbox

Figure 3.7 – Vue sur la mer depuis la rue Poulin



Source : Groupe Urbox

Au nord-est de la municipalité, le secteur des Islets-Caribous constitue un ensemble urbain unique. L'esprit de pêcheurs, que rappelle l'implantation organique des bâtiments, offre un rapport à la nature particulièrement intéressant. Le secteur compte aussi un terrain de camping mettant en valeur les paysages à des fins récréotouristiques et des résidences parsemées aux abords de la route 138 qui ponctuent le paysage.

Au sud-ouest du territoire, on retrouve le phare de Pointe-des-Monts qui rappelle l'importance de la navigation dans l'histoire de la collectivité, et met de l'avant toute la difficulté de la vie maritime de l'époque. Il constitue un lien important



entre patrimoines bâti et naturel, et autour de ce phare se déploie un important lieu de villégiature. Dans le secteur, on retrouve aussi le sentier de Charlotte qui mène à l'un des derniers campements innus encore visibles. La communauté y vivait de la chasse aux phoques et de la pêche aux saumons jusqu'au début du 20^e siècle. Les nombreux sentiers qui sillonnent le territoire dans cette zone permettent par ailleurs une exploration approfondie de l'endroit. Par contre, les liens autres qu'automobiles entre les différents secteurs d'intérêt touristique sont peu nombreux. La mise en place d'un réel circuit contribuerait à accentuer l'intérêt touristique de la municipalité et indiquerait aux visiteurs tout ce qu'il y a à voir.

Finalement, les quatre-vingt-quatre (84) épaves qui jalonnent le littoral rappellent la riche histoire maritime de la Côte-Nord et du Québec et la dure réalité de la navigation dans le secteur de Baie-Trinité. Déjà populaire auprès des plongeurs, ce secteur présente un potentiel très fort de développement et pourrait attirer des milliers d'adeptes supplémentaires annuellement. Les accès devraient cependant être améliorés et l'offre, notamment en information et en signalisation, bonifiée. La connectivité avec le reste de la région mériterait aussi d'être améliorée. Si la route 138 et le sentier de motoneige Trans-Québec 3 en font des lieux centraux à l'échelle régionale, la connectivité notamment cyclable est inexistante. La route verte se rend actuellement jusqu'à Baie-Comeau; son extension jusqu'à Baie-Trinité et au-delà ou toute autre alternative techniquement plus adaptée au relief accidenté de la région devrait être envisagée et mise de l'avant par les acteurs. Le tableau suivant reprend les lieux d'intérêt esthétique, repris à la carte 2.3.



Tableau 3.3 – Lieux d'intérêt esthétique

| Lieux | Type |
|---|-------------------------------|
| L'anse Saint-Augustin | Paysage maritime |
| Le secteur de la Pointe des Monts | Paysage maritime et bâti |
| Embouchure de la rivière Trinité | Paysage maritime |
| Secteur Petit Mai | Paysage maritime et construit |
| Ilets-Caribou | Paysage maritime et construit |
| Embouchure de la rivière Petite-Trinité | Paysage maritime |
| Corridor routier de la route 138 | Paysage naturel |
| Corridor routier du chemin de la Pointe-des-Monts | Paysage naturel |
| Corridor riverain de la rivière Grande-Trinité | Paysage naturel |
| Corridor riverain de la Petite-Trinité | Paysage naturel |

Certains éléments anthropiques contribuent par ailleurs à la mise en valeur du territoire, et d'autres présentent un important potentiel. C'est le cas par exemple du noyau villageois de la municipalité où se concentre la majorité des services et des résidents. Certains bâtiments présentent un intérêt esthétique marqué, comme l'église ou le centre des naufrages, alors que d'autres sont d'intérêt patrimonial, mais dans un état mitigé. Le lien avec la nature environnante n'est pas toujours très fluide et cet aspect mérite d'être amélioré, notamment par la consolidation des vues. La qualité et la mise en valeur du cadre naturel sont en effet souvent compromises par certains établissements humains.

On retrouve par exemple un certain nombre de bâtiments à l'allure délabrée, des activités de camping et d'entreposage illégal qui marquent le paysage et qui doivent être mieux encadrés par les règlements municipaux. L'aménagement des paysages devrait être rigoureusement réglementé de façon à protéger les



vues, l'ouverture des espaces, aménager l'environnement de façon sécuritaire, et surtout s'assurer de toujours mettre en valeur le patrimoine naturel, véritable atout de la municipalité. Les corridors paysagers de la route 138, de même que les zones du noyau villageois, de Petit-Mai et des Islets-Caribou devraient faire l'objet d'un soin d'aménagement particulier à cet effet.

Les sentiers existants, pédestres et de motoneiges, de même que certains liens routiers, favorisent l'accès au territoire, mais devraient être améliorés notamment au point de vue paysager. La route nationale 138 constitue à cet égard un atout, de par la visibilité qu'elle offre aux activités et aux paysages de la municipalité, mais elle est aussi un élément de contrainte en ce sens où elle génère beaucoup de circulation et de nuisances. Son intégration devrait aussi faire l'objet d'une meilleure planification et les contraintes d'une meilleure prise en compte.

L'ensemble du littoral et particulièrement les secteurs de l'Anse Saint-Augustin, Pointe-des-Monts, Pointe-à-Poulin, du Petit-Mai, des Islets-Caribou et du village de Baie-Trinité à l'embouchure de la rivière sont tous des paysages d'une grande beauté naturelle qui méritent d'être mis en valeur. Les plages qui les relient devraient faire partie d'un réseau public et être utilisées par tous. Une plus grande démocratisation des accès et une meilleure intégration des différents réseaux, peu importe la saison, devraient être favorisées. En somme, l'ensemble des décisions d'aménagement devrait tenir compte du cadre naturel de la municipalité et favoriser une cohésion optimale entre les activités humaines et l'environnement d'accueil. L'immensité et l'ampleur de la ressource donnent souvent l'impression que le territoire peut être utilisé par quiconque à toutes fins, une prise de conscience est par ailleurs nécessaire à cet effet.



Figure 3.8 – Lieux d'intérêt esthétique



3.1.4 Noyau villageois

Comme il a été mentionné, le SADR de la MRC de Manicouagan identifie le noyau villageois de Baie-Trinité comme un élément commercial important à l'échelle régionale. L'isolement relatif qu'engendrent les distances importantes situe Baie-Trinité au point milieu entre Baie-Comeau et Sept-Îles, les deux principaux pôles de la région, et en fait un lieu de commerce au potentiel important.

Malgré cette désignation par la MRC et la présence réelle de certains commerces, la desserte demeure limitée et la qualité du noyau villageois – et la vie urbaine en résultant – demeure minimale. On retrouve pourtant dans un périmètre restreint : des commerces alimentaires et de services, l'église, le centre des naufrages et les équipements communautaires.

Ce noyau villageois accueille aussi un certain nombre de bâtiments d'intérêt patrimonial. Si l'église n'est pas parmi les plus anciennes et prestigieuses au Québec, elle a tout de même le mérite de présenter une qualité architecturale et de constituer un point visuel important dans l'ensemble villageois. De plus, la baie où se situe le cœur du village constitue en quelque sorte le point naturel de convergence des différentes fonctions. On y retrouve non seulement les lieux de service, mais également les lieux d'emplois et les rues résidentielles y convergent presque tous.

Cette centralité est également observable en matière touristique où une bonne partie de l'offre en matière d'attraits et de services s'y concentre. On retrouve par exemple la plupart des services commerciaux, de même que l'accueil touristique, le centre d'interprétation des naufrages, l'église, les services bancaires, le quai, la tour des marées et des accès aux berges.

La trame urbaine, relativement décousue, nécessite cependant d'être harmonisée afin de faciliter la circulation et la lisibilité de ce secteur. L'état du



cadre bâti et la désuétude de la voirie contribuent au manque d'harmonie. Pourtant, plusieurs bâtiments font partie d'un ensemble d'édifices d'intérêt patrimonial puisqu'ils ont été construits par la Saint-Lawrence Pulp Wood dans les années vingt et trente. Leur aspect et leur état ne laissent toutefois pas soupçonner un tel potentiel dans bien des cas.

Malgré ces problèmes d'ordre esthétique et structurel, le noyau villageois accueille déjà bon nombre de fonctions urbaines structurantes. Il doit donc continuer d'accueillir les activités communautaires et commerciales d'envergure afin de consolider la centralité de ce secteur urbain aux échelles locale et régionale. La zone industrielle, autour du quai fédéral et de l'usine de crustacés, doit par ailleurs être consolidée et agrandie au besoin vers l'est pour ne pas nuire au développement du noyau civique. De plus, les infrastructures d'aqueduc et de voirie doivent être optimisées afin d'éviter les développements coûteux et la création d'un fardeau pour les générations futures. Toutes ces interventions permettraient la consolidation du centre afin d'améliorer la qualité de la desserte, l'effet d'ensemble et l'offre récréotouristique.



3.2 Enjeux et problématique : Renforcer le lien privilégié avec la nature

L'aménagement du territoire de la municipalité de Baie-Trinité présente un certain nombre de défis. D'abord, comme nous l'avons vu, la situation économique de la région est pour le moins problématique. Dans les dernières années, la création d'emplois a été limitée et cette faible croissance se répercute sur le portrait démographique, en déclin depuis plusieurs décennies. Baie-Trinité détient toutefois un certain nombre d'atouts pour développer des emplois à court et à moyen terme et c'est ce sur quoi elle doit miser.

Le développement éolien est par exemple plausible à moyen et long terme, alors que d'autres filières peuvent être étudiées et développées dans un futur rapproché. C'est le cas par exemple de la reprise de l'exploitation forestière, qui, en maintenant les activités de transformation sur place, aurait le potentiel d'employer plus de cent personnes.

L'agriculture, pour l'instant presque inexistante dans la région, apparaît aussi comme une alternative envisageable. La culture des petits fruits, les activités équestres ou même la culture en serre sont possibles sur le territoire et présentent un potentiel d'emploi important. Ces activités économiques permettront d'assurer la pérennité de la collectivité puisque, malgré la présence actuelle de services de base, une menace pèse de plus en plus lourd sur ces services. La population est en effet en déclin et les jeunes sont de moins en moins nombreux. En contrepartie, les besoins en infrastructures pour les personnes âgées et défavorisées apparaissent plus que nécessaires pour assurer leur maintien dans la communauté. L'arrêt du déclin de la population, et éventuellement la croissance de celle-ci, apparaît dès lors d'une importance capitale pour consolider les infrastructures et équipements en place. Ces deux enjeux relèvent de l'aménagement du territoire dans la mesure où le développement économique et les activités sous-jacentes doivent s'inscrire quelque part dans l'espace.



Par ailleurs, les activités futures doivent se faire en harmonie avec le milieu et dans un souci constant de protection du cadre naturel et bâti. À court et moyen terme, la possibilité de développement économique la plus évidente demeure le récréotourisme. La mise en valeur des paysages naturels et construits apparaît dès lors comme une nécessité et une évidence. L'insertion de nouvelles fonctions, notamment dans la zone industrielle aux abords du quai fédéral, doit se faire dans le respect des vues et des paysages et évidemment des environnements naturel et écologique globaux.

De plus, le noyau villageois présente un intérêt important tant sur le plan paysager, historique, qu'économique. Identifié comme une zone commerciale d'intérêt régional, il mérite d'être consolidé et mis en valeur. L'ensemble patrimonial de la Saint-Lawrence Pulp Company doit être mis de l'avant et la voirie harmonisée. La croissance de la municipalité devrait également y être concentrée pour assurer une desserte centrale en services à la population et une optimisation des ressources techniques et des équipements et infrastructures déjà en place.

Les atouts de la municipalité sont donc nombreux et à cela s'ajoute la centralité géographique entre Baie-Comeau et Sept-Îles qui fait en sorte que des milliers d'automobilistes y transitent chaque année. La route nationale 138 passe directement dans le village, contrairement à d'autres municipalités de la Côte-Nord, ce qui a pour effet de donner une grande visibilité à la municipalité et à ses services commerciaux. Cet attrait est renforcé par l'omniprésence des vues sur l'eau à partir de la route.



Toutes les décisions d'aménagement doivent aussi tenir compte de l'importance jouée par le cadre naturel afin d'éviter d'altérer l'un des principaux atouts de la municipalité : la richesse de ses ressources naturelles. Il s'agit donc de trouver un mode de développement qui sache allier diversification économique et mise en valeur des cadres bâti et naturel, en plus d'assurer la pérennité du territoire et l'utilisation optimale de la ressource.



4. Vision d'aménagement

4.1 Baie-Trinité : nouveau centre économique

En 2035, Baie-Trinité sera l'un des plus beaux villages du Québec, tant par la splendeur de son cadre naturel que par sa qualité de vie. Malgré son isolement géographique relatif, le noyau villageois de la municipalité sera en mesure de fournir tous les services de base à la population, tant commerciaux qu'institutionnels. Les gens n'auront plus besoin de parcourir de longues distances quotidiennement pour s'approvisionner et consommer différents biens et services de base à l'année. La population oscillera entre 500 et 600 habitants et la majorité de cette population travaillera, dans des emplois de qualité, sur le territoire de la municipalité. Leur présence à Baie-Trinité fera vivre l'économie locale et contribuera au dynamisme de la communauté.

Ces nouveaux habitants, et la sécurité d'emplois des autres ont fait en sorte d'augmenter le nombre de familles et d'attirer une nouvelle population sur le territoire. Les services à la population ne sont donc plus menacés et ils sont même augmentés d'année en année en fonction des besoins croissants de la population. La taille de la population est d'ailleurs stable, tout comme l'est l'économie.

Le développement de différentes filières aura diminué la pression des marchés internationaux sur la population et la municipalité. L'offre d'emploi variée, en lien et en respect avec le territoire de Baie-Trinité, a permis la consolidation de l'économie locale. Les gens sont nombreux à travailler à l'usine de transformation de crustacés, à l'exploitation forestière, dans les nombreux établissements agricoles de petits gabarits situés sur le territoire et dans le secteur des services, notamment touristiques.



Tout au long de l'année, les visiteurs sont nombreux à venir visiter le territoire, tant pour la chasse et la pêche, que pour la randonnée, la plongée sous-marine, la motoneige, ou tout simplement la détente. Baie-Trinité aura un réseau touristique d'intérêt régional, voire national, autour de l'histoire de la baie, des épaves qui s'y trouvent, de son patrimoine bâti et de son identité nord-côtière. La préservation et la mise en valeur de ces atouts transcenderont toutes les décisions d'aménagement et mobiliseront la communauté autour de ces enjeux. Le secteur central de la municipalité comprenant l'église, la halte routière et le centre d'interprétation sur les naufrages est un lieu vivant où tous les habitants, travailleurs et visiteurs convergent pour se divertir, consommer les biens et services essentiels et profiter de la nature. Les accès au bord de l'eau seront par ailleurs nombreux et publics, alors que les autres lieux d'emplois, de différentes filières industrielles et d'exploitation des ressources seront situés en retrait de façon à minimiser les nuisances associées.

Le développement économique et social se fera donc en complète complémentarité avec la nature. D'un côté, l'économie se base sur l'exploitation responsable et durable des ressources naturelles – tant de la forêt que des produits de la mer – et de l'autre, l'établissement humain sera réfléchi pour maximiser la protection et la mise en valeur du cadre naturel. Il s'agit en quelque sorte d'assurer un lien de réciprocité entre les besoins humains et ce que la nature a à offrir.

En 2035, Baie-Trinité constituera un centre d'importance régionale où la population trouvera tous les biens, services et emplois de qualité dont elle a besoin pour vivre au quotidien; les visiteurs seront aussi nombreux à y affluer grâce à la richesse de son patrimoine naturel et bâti.



5. Grandes orientations

Les grandes orientations découlent directement de la vision d'aménagement énoncée à la cinquième section du présent plan. Elles guident les décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement en abordant chacune un domaine plus particulier et en s'adressant à des enjeux ponctuels soulevés en fonction du diagnostic établi précédemment. Dans le cas de Baie-Trinité, cinq grandes orientations ont été retenues et chacune d'elles découle en objectifs d'aménagement qui sont encore plus élaborés et qui visent des secteurs et des mesures précises.

5.1 Maximiser les possibilités de développement économique

La municipalité de Baie-Trinité doit favoriser le développement des différentes filières économiques. Si elle présente d'indéniables atouts, il convient toutefois de préparer le territoire à d'éventuels aménagements afin d'être en mesure de répondre aux besoins et contraintes d'investisseurs futurs. Il convient également de baliser l'ensemble des interventions afin de protéger l'atout le plus précieux de la collectivité : la richesse de son environnement. L'amélioration de la qualité de vie des citoyens passe cependant aussi par la création de richesse et c'est en facilitant l'émergence de projets bien encadrés que ce sera possible. De plus, la municipalité présente presque tous les paramètres nécessaires afin de devenir un village-relais reconnu par le MTQ. Il faut toutefois améliorer l'offre commerciale, ce qui permettrait aussi de minimiser les déplacements des résidents.



5.1.1 Prévoir des espaces polyvalents pour l'accueil de nouvelles activités économiques

C'est dans cette perspective que sont prévues au présent plan différentes zones qui peuvent accueillir l'ensemble des activités économiques envisageables à court, moyen et long terme. Ainsi, les zones industrielles seront agrandies, des zones agricoles seront créées et le potentiel récréotouristique sera maximisé en concentrant l'ensemble des services au cœur du village. Cet objectif réfère surtout aux dispositions réglementaires des différents secteurs de la municipalité. Il s'agit en effet de faciliter le développement économique et l'arrivée des investisseurs en prévoyant d'emblée la localisation de l'ensemble des activités possibles et en balisant les interventions pour en assurer une meilleure intégration.

5.1.2 Attirer une diversité d'activités commerciales

En créant des emplois de qualité, l'objectif est de favoriser la rétention et l'arrivée de nouveaux habitants. Si cette augmentation n'est pas possible à très court terme, il faut tout de même envisager des façons de développer l'offre commerciale. La population vieillissante doit actuellement parcourir de longue distance pour avoir accès à des services de base et il convient de diminuer ces déplacements au maximum. Les services alimentaires et de pharmacie sont particulièrement visés, d'autant plus qu'ils sont les seuls manquants pour pouvoir présenter une demande complète de désignation d'un village-relais auprès du MTQ. Ce statut permettrait de mettre en valeur Baie-Trinité comme point d'arrêt, et éventuellement comme point d'intérêt. Une bonne desserte commerciale permettrait aussi de créer un noyau villageois plus vivant et de consolider l'offre récréotouristique.



5.2 Assurer une cohésion entre les activités humaines et l'environnement

Le présent plan souligne bien l'importance de la cohésion entre les activités humaines et l'environnement. Si toutes les mesures réglementaires et de planification urbanistique sont mises en place pour favoriser le développement, il faut toutefois bien l'encadrer et toutes les décisions doivent tenir compte de l'environnement naturel.

5.2.1 Minimiser l'impact de tous les projets de développement

Au-delà même des préoccupations écologiques, le territoire constitue une ressource inestimable pour tous les citoyens actuels et futurs. Il constitue une richesse qui a une valeur importante, tant sur les plans culturel qu'économique. Il convient donc de trouver des compromis au développement, sans toutefois bloquer les opportunités d'investissement.

5.2.2 Encadrer les nuisances potentielles de certains développements

Toutes les dispositions réglementaires doivent être mises en place afin de minimiser l'impact des projets. Évidemment les développements sont balisés afin d'assurer une complémentarité des usages, mais l'analyse et la saine gestion de tous les projets de développement futurs doivent être assurées, et ce, sur l'ensemble du territoire.

5.3 Maintenir les services à la population

La décroissance et le vieillissement de la population exercent une pression constante sur les services. Le contexte budgétaire actuel des différents gouvernements menace aussi certains services, notamment en éducation et en santé. Une réflexion et des mesures doivent être entreprises dans l'optique de maintenir le niveau de services actuel, voire l'augmenter, tout en ne plaçant pas les générations futures dans une situation précaire, comme elle l'est actuellement.



5.3.1 Favoriser l'attraction de nouveaux résidents

Pour ce faire, l'objectif principal à moyen terme est d'attirer de nouveaux résidents pour, minimalement, maintenir le niveau de population actuel. La pression importante sur les services d'éducation motive le choix d'attirer de jeunes adultes en voie de fonder une famille, ou des familles déjà fondées. Pour ce faire, la qualité de vie à Baie-Trinité doit être bonifiée. L'amélioration de la desserte commerciale, la création d'emplois, l'exploitation saine et diversifiée des ressources constituent les principaux éléments pouvant améliorer l'attractivité de la communauté. D'autres mesures pourraient aussi être imaginées par la municipalité pour inciter les gens à s'installer à Baie-Trinité.

5.3.2 Mettre de l'avant une réflexion sur la gestion des infrastructures municipales

Si les développements futurs, notamment résidentiels, sont souhaitables et importants, une réflexion de la municipalité doit être menée quant aux infrastructures à mettre en place et à l'étalement des réseaux. De lourdes infrastructures mettent un fardeau supplémentaire sur les générations futures, mais facilitent l'attraction de nouveaux résidents et améliorent la qualité de vie des individus. Il faut toutefois bien penser et planifier la mise en place et le maintien des services, notamment de voirie, d'aqueduc, d'égout afin de prendre les meilleures décisions.

5.3.3 Maintenir et améliorer les services institutionnels

Pour une communauté de moins de cinq cents habitants, Baie-Trinité est assez bien pourvue en matière de services à la population. Des services de santé y sont offerts de même que de soins et d'hébergement pour les personnes âgées. Les besoins seront toutefois de plus en plus criants dans les prochaines années puisque la tendance est au vieillissement de la population. De plus, les difficultés économiques ont placé certains ménages en situation de précarité et le



développement d'une offre de logement alternative, de type coopérative ou subventionné, devrait être envisagé et sollicité auprès des autorités compétentes.

En matière de services d'éducation, l'école n'est utilisée que par quelques élèves chaque année. Si elle est en meilleure posture que celle de certains villages avoisinants, elle n'en demeure pas moins menacée. L'augmentation de la population constitue pratiquement la seule méthode sûre pour assurer la pérennité de l'école, et il s'agit d'un enjeu à prendre en compte sérieusement.

5.4 Mettre en valeur le cadre naturel et bâti

Le territoire de Baie-Trinité constitue un ensemble unique au cœur de la nature. L'omniprésence de l'eau et de la forêt, ponctué de charmants bâtiments en fait un lieu au potentiel énorme. Malheureusement, ces patrimoines naturels et construits sont peu mis en valeur et sont souvent malmenés. Il convient de mettre en place une série de mesures qui vise à en améliorer l'état et à favoriser son aménagement durable afin qu'ils constituent une source de fierté et éventuellement une ressource générant de la richesse, notamment en améliorant la visibilité touristique et économique de Baie-Trinité.

5.4.1 Multiplier les accès aux berges

Les accès actuellement en place sont nombreux, mais souvent informels et privés. La municipalité devrait donc entamer une réflexion sur l'accès au littoral et favoriser la mise en place d'infrastructures publiques afin que tous puissent en profiter de manière sécuritaire. La signalisation des attraits et des infrastructures en place permettrait une circulation plus fluide et efficace des visiteurs et des résidents. De plus, elle permettrait de mettre en valeur le riche patrimoine maritime qu'offrent les baies et les anses du territoire.



5.4.2 Sensibiliser la population à l'importance du territoire

Certains résidents réalisent trop peu la richesse que constitue le territoire. Des aménagements sont souvent sommaires, peu esthétiques et peu respectueux de l'environnement, malgré une réglementation existante. Un travail de sensibilisation doit être fait auprès des citoyens afin de favoriser l'émergence d'un sentiment de fierté et une prise en compte plus forte de la ressource-territoire.

5.4.3 Harmoniser la trame urbaine sur l'ensemble du territoire

La voirie de Baie-Trinité est en mauvais état par endroit. Les rigueurs climatiques y sont certes pour quelque chose, mais il n'en demeure pas moins que la circulation et la cohabitation des différents modes de transport n'y sont pas facilitées. La lecture du territoire y est donc difficile en raison de l'omniprésence des vides et du caractère déstructuré des réseaux. Il convient de mettre en place un certain nombre de mesures afin de faciliter la circulation et améliorer la cohésion visuelle et esthétique.

5.4.4 Améliorer le partage de la chaussée

La circulation automobile domine dans la municipalité de Baie-Trinité. Les conditions climatiques, les distances à franchir et le manque de convivialité des installations rendent difficile l'utilisation d'autres modes de transport dans la réalisation des activités quotidiennes des résidents. Il convient donc, par différentes méthodes, d'améliorer le partage de la chaussée. La sensibilisation des usagers, la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, la construction d'infrastructures cyclables et piétonnes sécuritaires et une signalisation innovante constituent toutes des mesures qui devraient être envisagées.



5.4.5 Créer et consolider une architecture nord-côtière

L'état actuel du cadre bâti laisse parfois à désirer, d'autant plus qu'un certain nombre de bâtiments présente un intérêt patrimonial important. Le cadre bâti manque souvent d'harmonie et l'aspect d'origine a rarement été conservé. Pourtant, l'origine nord-côtière issue des camps de pêche et de chasse pourrait très bien apparaître dans ces bâtiments et contribuer à la création d'une identité régionale plus forte. Encore une fois, un travail de sensibilisation et éventuellement un programme de la municipalité devraient être envisagés.

5.4.6 Favoriser une meilleure intégration des résidents temporaires aux activités de la communauté

Le nombre d'établissements de villégiature et de chalets est très important dans l'arrière-pays, en pourtour des lacs et rivières du territoire. Si ces résidents temporaires constituent une clientèle certaine pour les commerces et institutions, leur intégration dans la communauté fait défaut et les retombées de ceux-ci sont peu importantes. Une réflexion doit être amorcée quant aux mesures à prendre pour améliorer l'intégration de ces résidents dans les tissus social et commercial de la communauté.

5.5 Développer l'offre récréotouristique

Le récréotourisme constitue la méthode la plus efficace de développement économique en ce qu'elle consiste à mettre en valeur les attraits existants du territoire et à en faire la promotion pour attirer des visiteurs. Les retombées sont ainsi énormes vu les investissements relativement faibles qui sont nécessaires. Tous les attraits sont présents, il faut toutefois consolider certains d'entre eux et travailler à en constituer un pôle et éventuellement un réseau touristique d'intérêt qui permettrait aux visiteurs de séjourner plus de vingt-quatre heures sur le territoire.



5.5.1 Améliorer la liaison entre les attraits touristiques

Les secteurs touristiques principaux actuels comprennent le cœur du village, autour du quai et du Centre d'interprétation des naufrages et le secteur de la Pointe-des-Monts. Les liens entre ces lieux ne sont toutefois pas explicitement affichés et exprimés. Il convient de mettre en place des réseaux, accessibles par différents modes de transport, qui permettent une circulation fluide, simple et sécuritaire entre les différents attraits. La forme demeure à déterminer, mais on peut penser à des sentiers, à des repères visuels ou à des bornes qui permettraient de relier l'ensemble des activités à vocation touristique. Ces infrastructures permettraient non seulement une amélioration substantielle de l'offre touristique, mais également de la qualité de vie des citoyens qui pourraient en profiter au quotidien.

5.5.2 Constituer un pôle de services à vocation touristique

Le noyau villageois offre un certain nombre de services de base. Il faut toutefois consolider cette offre autour des services touristiques, notamment de restauration, afin qu'un visiteur puisse repérer rapidement et simplement ce dont il a besoin. La circulation devrait aussi être facilitée à l'intérieur de ce pôle.

5.5.3 Consolider l'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement est actuellement variée. On retrouve certaines chambres en motel et hôtel, des terrains de camping et des chalets à louer. Il faut toutefois consolider cette offre et en améliorer l'intégration aux réseaux touristiques. Si la municipalité n'a pas de pouvoirs directs sur le développement de l'offre, elle peut néanmoins faciliter l'intégration de futures activités de location et en déterminer la localisation.



5.5.4 Améliorer la connectivité et la visibilité régionale et nationale

La desserte actuelle de la municipalité est bonne. La route nationale 138 circule directement au cœur de la municipalité ce qui lui confère une certaine visibilité. Les sentiers de motoneige passent également sur le territoire et génèrent une certaine affluence l'hiver. Il faut toutefois améliorer cette desserte en envisageant le développement de sentiers pédestres, cyclables, de motoneige voire maritime. La mise en place d'attraits et de repères visuels aux abords de la route 138 devrait aussi être envisagée.



6. Concept d'aménagement spatial

Le développement de Baie-Trinité doit s'articuler autour d'un pôle principal : le noyau villageois. Si les pôles urbains des Islets-Caribou, de Petit Mai et Pointe-des-Monts doivent demeurer des secteurs résidentiels concentrés, les commerces et services à la population doivent tendre à être concentrés aux abords de la rivière Trinité dans le pôle urbain existant.

Le concept d'aménagement spatial reprend de façon schématique la vision d'aménagement.



Carte 6.1 – Concept d'aménagement spatial



7. Grandes affectations du territoire

Les grandes affectations du territoire visent à localiser les activités principales autorisées sur chaque partie du territoire. Une grille synthèse reprend chaque affectation et identifie une liste d'usages compatibles qui doit se traduire dans la réglementation d'urbanisme, et qui doivent respecter les grandes affectations prescrites au schéma d'aménagement de la MRC de Manicouagan. À noter également que les zones de la réglementation pourront empiéter sur une distance de 150 mètres sur d'autres grandes affectations afin d'éviter de scinder un lot entre deux zones. De plus, les usages dérogatoires bénéficient d'un droit acquis à partir de la date d'adoption du présent plan.

Pour consulter les définitions et les listes d'inclusion des différents usages, consultez le règlement de zonage 2016-1002. Par ailleurs, les usages compatibles et autorisés pour chacune des affectations sont présentés à la section suivante qui détaillera chacune des grandes affectations, en plus de prescrire des densités minimales.

À noter que les seuils de densité minimaux sont indiqués en logements par hectare pour ce qui est des logements, et en superficie minimale pour ce qui est des commerces. Il s'agit des seuils de densités brutes qui incluent par conséquent l'ensemble des infrastructures.

7.1 Grandes affectations

7.1.1 Milieu urbain

L'affectation milieu urbain vise à créer un milieu de vie vivant et mixte. Les usages autorisés visent à diversifier l'utilisation du sol de façon à animer le secteur concerné. La seule zone désignée à cet effet est le noyau villageois du secteur Baie-Trinité. À noter que la zone affectée est plus large que celle désignée comme zone à rénover (voir le plan d'affectation à cet effet).



L'objectif est de créer un réel centre pour la municipalité de Baie-Trinité autour des fonctions déjà existantes. La construction éventuelle d'institution devra par conséquent s'y concentrer, tout comme celle des commerces de plus grand gabarit.

La densité de cette zone est la plus élevée pour l'ensemble du territoire. L'objectif n'est pas de faire de Baie-Trinité un village à haute densité et c'est ce qui explique que les seuils soient relativement bas. La densification doit se faire progressivement et l'atteinte de 5 logements par hectare dans l'échéance du présent plan apparaît réaliste.

7.1.2 Milieux villageois

L'affectation milieu villageois concerne les zones des Islets-Caribou et de Pointe-des-Monts. Ils permettent une certaine mixité, mais plus restrictive que le secteur du noyau villageois. Ainsi, on vise aussi une légère augmentation de la densité et une certaine base commerciale, mais les établissements strictement commerciaux sont prohibés afin d'éviter de faire concurrence au centre de Baie-Trinité. Les activités visées sont ainsi beaucoup plus orientées vers le secteur récréotouristique, les commerces de base et l'habitation.

7.1.3 Résidentielle

Les aires affectées à l'habitation sont concentrées en périphérie du noyau villageois. Il s'agit de zones desservies par une route pavée où sont dispersées un certain nombre de résidences. La densité brute permise est relativement élevée dans l'optique de ne pas limiter d'éventuels projets de développement résidentiel collectif. La zone visée est particulièrement vaste et la construction d'un édifice de deux ou trois étages ne nuirait pas considérablement aux voisins, d'autant que des normes strictes d'implantation sont prévues au zonage.



7.1.4 Récréotouristique

La fonction récréotouristique vise surtout les secteurs de villégiature déjà développés, notamment autour des lacs. Il s'agit d'activités dont l'intensité est assez modérée et qui ne nuisent pas de façon considérable à l'environnement et à la qualité de vie.

7.1.5 Industriel

L'affectation industrielle est établie en fonction des zones désignées par la MRC et de la localisation des industries existantes. La réglementation à cet effet est plus stricte et est établie en fonction de la proximité avec les milieux naturels et les résidences. Les zones affectées sont ainsi souvent éloignées des zones plus sensibles et à proximité des grands réseaux permettant l'acheminement de la ressource.

7.1.6 Industriel léger

Dans l'affectation « industriel léger », seules les activités de deuxième et troisième transformation sont permises, à moins de droits acquis.

7.1.7 Agricole

L'usage agricole permet la culture de fruits et légumes, la culture au sol, la présence de serre, et la culture animale de moindre envergure. La nature des sols prescrit en quelque sorte ces types d'agriculture et les nuisances leur localisation par rapport aux installations existantes.



7.1.8 Aire naturelle et de conservation

Cette affectation vise à restreindre l'utilisation du sol en certains endroits afin de protéger les milieux naturels sensibles. Elle vise notamment les milieux maritimes qui comptent de nombreuses épaves qui méritent d'être protégées, certaines zones à proximité des cours d'eau et certains milieux humides. Les usages complémentaires visent surtout à permettre une interprétation et une utilisation limitée de ce territoire.

7.1.9 Foresterie

L'affectation foresterie concerne les territoires de l'arrière-pays visés principalement par l'exploitation durable des forêts. Des usages complémentaires touristiques ou de loisirs peuvent également être permis au besoin, sans nuire à l'usage principal de foresterie.

7.1.10 Maritime

L'affectation maritime concerne la grande majorité des espaces en bordure du littoral du fleuve, à l'exception des périmètres urbains principaux et villageois. L'affectation maritime interdit toute activité et tout équipement résidentiels à l'exception des habitations de droits acquis reconnus et de celles ayant fait l'objet d'un bail d'habitation du ministère des Ressources naturelles. Les projets immobiliers d'habitation sur terres privées doivent être soumis à l'autorisation du Conseil. Celui-ci devra avoir préalablement adopté un plan particulier de construction ou plan particulier d'urbanisme comportant des dispositions visant notamment à garantir l'accessibilité publique du littoral.

7.2 Compatibilité des usages

La grille suivante indique les usages compatibles. Les usages restreints sont détaillés par une note explicative.



Grilles



8. Zones à rénover

La désignation d'une zone à rénover est permise par la LAU en vertu de l'article 84 et facilite les éventuelles interventions en matière d'aménagement. En déterminant une telle zone, la municipalité de Baie-Trinité ne s'engage pas à prendre des mesures concrètes, mais signale son intention de le faire dans un futur proche ou éloigné. C'est aussi une façon de reconnaître à la fois le potentiel du noyau villageois, mais également les mesures concrètes qui doivent être prises afin de combler les lacunes flagrantes du secteur au point de vue urbanistique. La municipalité pourrait par exemple mettre en place un programme d'amélioration des infrastructures, acquérir des bâtiments dans le but de leur donner une vocation publique, mettre en place des programmes de subvention pour améliorer certains bâtiments ou encore aménager de nouveaux espaces publics. Il s'agit principalement d'entamer une réflexion sur d'éventuelles mesures à prendre et non pas de s'engager dans une voie précise à ce stade-ci.

8.1 Noyau villageois

Le noyau villageois est désigné ici comme zone à rénover en raison du manque de cohésion de la voirie, de l'état de désuétude de certains bâtiments, mais surtout du caractère stratégique de l'ensemble. La zone désignée s'étend sur un territoire d'environ 21 hectares. Elle comprend les principaux attraits de Baie-Trinité et quelques résidences. C'est également la zone où se concentre la majorité des commerces et services et c'est ce qui lui confère son caractère central et stratégique.



La section 7 du plan 8.1 illustre par ailleurs la centralité nouvelle qu'est appelée à jouer cette zone dans l'aménagement et le développement de Baie-Trinité. Dans un souci d'accessibilité, d'optimisation des ressources et de développement récréotouristique, l'ensemble des nouvelles activités institutionnelles et commerciales y sera concentré en vertu de ce plan.

De plus, le caractère patrimonial de certains immeubles voire secteurs doit être reconnu et des efforts doivent être consentis afin d'en améliorer la qualité et l'état. Finalement, des mesures doivent être prises pour repenser la géométrie des lieux et l'efficacité et le confort des usagers dans leurs déplacements.

8.1.1 Objectifs d'aménagement

Contrairement aux grandes orientations d'aménagement, les objectifs d'aménagement ici énoncés ne s'appliquent pas à l'ensemble du territoire, mais exclusivement à la zone désignée à la figure 9.1. Ils découlent toutefois aussi de la vision d'aménagement du territoire et visent à orienter les aménagements futurs vers la création d'un pôle de services institutionnels, commerciaux et touristiques afin d'améliorer la qualité de vie des résidents et assurer la pérennité de la collectivité.

8.1.1.1 Améliorer la relation entre les pleins et les vides

Les nombreux espaces de stationnements et vides inutilisés brisent l'harmonie et la cohésion de l'ensemble du noyau villageois. Les bâtiments ont parfois l'air d'être construits au milieu de nulle part en raison du manque d'aménagement. Il convient donc de repenser cette relation et de mieux intégrer dans l'espace les bâtiments. Des améliorations au domaine public doivent ainsi être apportées afin d'harmoniser l'ensemble.



8.1.1.2 Accroître l'utilisation du sol

Cette zone de la municipalité est appelée à accueillir un plus grand nombre d'activités. Les lots devront être soigneusement sélectionnés et l'implantation des bâtiments sérieusement réfléchi afin de préserver l'aspect nord-côtier de l'ensemble. Il faut toutefois combler les vides afin de faciliter la circulation des personnes, peu importe le mode de transport, intensifier les activités et constituer une réelle polarité.

8.1.1.3 Concentrer la desserte commerciale au cœur du village

Pour combler les vides, l'offre commerciale en développement devra impérativement y être concentrée. Le caractère central de la zone, par rapport aux autres secteurs de Baie-Trinité, fait en sorte de minimiser les déplacements pour beaucoup de citoyens. De plus, dans une perspective de désignation d'un statut de village-relais, la proximité géographique des commerces devient importante et on y trouve déjà, actuellement, une concentration plus forte de commerces et de services.

8.1.1.4 Faciliter la circulation de tous les usagers

La route 138 joue un rôle important dans la dynamique du village. Si elle confère à la municipalité une indéniable visibilité, elle a pour inconvénient principal de causer une rupture dans la trame urbaine et de complexifier la circulation piétonne, cyclable et, dans une certaine mesure, véhiculaire. Il convient de redonner à l'artère, dans sa partie urbaine, un caractère plus local afin de faciliter les déplacements. De plus, la mise en réseau de certains éléments, notamment touristique, et la mise en place d'infrastructures, notamment des trottoirs, favoriseraient et sécuriseraient les piétons et autres usagers plus vulnérables, en plus d'améliorer l'effet visuel et la cohésion de l'ensemble.



8.1.1.5 Apaiser la circulation sur la route 138

La route 138 devient locale une fois au cœur du village de Baie-Trinité. Bien que la limite de vitesse soit officiellement de cinquante kilomètres par heure, la circulation y est toutefois rapide et la géométrie de la rue ne donne pas l'impression d'être dans un village. Il faudrait mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation, dans le respect absolu des normes ministérielles d'aménagement, afin de donner un aspect plus intéressant à cette section de la route.

8.1.1.6 Signaler les attraits et les services

Bien que la plupart des services et commerces soient concentrés dans cette zone, à l'échelle du piéton, la distance les séparant peut paraître importante et les attraits ne sont pas nécessairement visibles les uns par rapport aux autres. Il faudrait donc mettre en place une signalisation et des repères visuels pour souligner la présence et indiquer la direction des différents commerces et services, tant pour les visiteurs que pour les résidents. En indiquant par exemple la distance relativement courte entre deux attraits, on peut encourager les gens à marcher et emprunter les réseaux prévus à cet effet plutôt que prendre leur auto pour parcourir 300 mètres.

8.1.1.7 Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

Le cadre bâti présente un intérêt patrimonial certain. Pourtant, l'état de certains bâtiments laisse à désirer. La présence de bâtiment d'intérêt public, notamment l'hôtel de ville, l'église, le centre d'interprétation et les bâtiments d'accueil contraste parfois fortement avec celle de résidences en mauvais état. Il conviendrait de mener des recherches approfondies quant à l'histoire de certains bâtiments, améliorer l'aspect des bâtiments publics en bonifiant la stature et la visibilité de ceux-ci afin de donner l'exemple, et éventuellement de prévoir des programmes de rénovation afin d'encourager les propriétaires à mettre en valeur le patrimoine architectural et historique de leur propriété.



Ces sept objectifs visent à consolider la position du noyau villageois comme centre de Baie-Trinité, non seulement géographique, mais institutionnel et commercial. Il doit aussi être source de fierté en ce qu'il constitue un ensemble unique présentant un potentiel énorme de mise en valeur qui doit être approprié par l'ensemble des citoyens. Les améliorations qui y seront apportées bénéficieront au premier chef aux résidents, mais permettront aussi de se démarquer sur le plan récréotouristique.



8.1 – Zone à rénover



Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| 3.1 - Structure de la population en fonction des groupes d'âge, de 1991 à 2011, municipalité de Baie-Trinité..... | 21 |
| 3.2 - Structure de la population selon le type de ménage, municipalité de Baie-Trinité..... | 22 |
| 3.3 – Lieux d'intérêt esthétique | 28 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| 2.1 – Localisation de la municipalité | 7 |
| 2.2 – Territoire de la municipalité de Baie-Trinité..... | 8 |
| 2.3 – Secteur de la Baie de la trinité | 9 |
| 2.4 – Secteur Petit Mai..... | 10 |
| 2.5 – Secteur des Islets-Caribou..... | 11 |
| 2.6 – Secteur de Pointe-des-Monts..... | 12 |
| 3.1 – Lieux d'intérêt..... | 15 |
| 3.2 – Lieux d'intérêt écologique | 19 |
| 3.3 – Variation de la population de Baie-Trinité entre 1991 et 2011 | 20 |
| 3.4 – Vues depuis le quai fédéral..... | 25 |
| 3.5 – Vues depuis le quai fédéral..... | 25 |
| 3.6 – Vue du centre d'interprétation des naufrages et de l'église municipale | 26 |
| 3.7 – Vue sur la mer depuis la rue Poulin | 26 |
| 3.8 – Lieux d'intérêt esthétique | 30 |
| 6.1 – Concept d'aménagement spatial..... | 48 |
| 8.1 – Zone à rénover..... | 59 |



Annexe 1 – Plans d'affectation du sol

| Règlement | Entrée en vigueur | Brève description |
|-----------|-------------------|---|
| 2019-10 | 21 août 2020 | Agrandissement de l'affectation mixte située en milieu urbain, en bordure de la route 138, à même l'affectation publique de manière à inclure le terrain où prend place le presbytère, le tout tel qu'il est illustré à l'annexe 1 du règlement 2019-10 |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



Annexe 2 – Zones de contraintes



Annexe 3 – Tracé des voies actuelles et projetées